

Communiqué n° 22 du 22 juillet 2020

## **ARBORICULTURE**

### ***DROSOPHILA SUZUKII***

Les captures de *D. suzukii* dans notre réseau de pièges sont en augmentation, avec en moyenne 109 individus par piège et, dans les parcelles d'abricotiers, 120 individus par piège. Ces captures sont supérieures à celles enregistrées depuis 2017. Leur évolution hebdomadaire peut être suivie sur notre site <https://www.vs.ch/web/sca> > [protection des plantes](#) > [ravageurs](#) > [drosophila suzukii](#). La [décision de portée générale](#) pour la lutte contre *D. suzukii* s'y trouve également.

#### **Produits**

- spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ) : délai d'attente de **7 jours sur fruits à noyau**
- acétamipride (Gazelle SG, Basudin SG, Barritus Rex, Oryx Pro) : délai d'attente de **14 jours sur abricotiers, pruniers, pêchers**
- Nekagard 2 (dosage 1.8 - 2.0 kg/ha) : délai d'attente de 2 jours sur fruits à noyau

Concernant le monitoring sur fruits, en moyenne 30 % des 175 abricots contrôlés présentent des pontes de *D. suzukii*, mais les attaques sont très variables selon les lots (0 à 84 % de fruits attaqués).

Concernant les mesures d'hygiène, vous pouvez vous référer au communiqué précédent.

### **COCHENILLE FARINEUSE**

Les éclosions de la 2<sup>e</sup> génération se poursuivent. Les premiers stades nymphaux sont observés dans les vergers, sur les scotchs double-face et sur les arbres.

**Abricotiers, pommiers, poiriers** : nous vous recommandons d'effectuer les traitements au spirotétramate (Movento) à la fin de la semaine (attention à la dérive dans les abricotiers, veuillez attendre que les abricots des parcelles voisines aient tous été récoltés avant de traiter). Pour rappel, les producteurs ayant déjà effectué un traitement avec cette matière active sur la 1<sup>ère</sup> génération doivent utiliser l'acétamipride (Gazelle SG, Basudin SG, Barritus Rex, Oryx Pro) sur la 2<sup>e</sup> génération.

Pour les traitements avec l'acétamipride, l'objectif est de cibler le pic des essaimages des larves qui sera probablement atteint fin juillet. Nous vous donnerons des informations dans les prochains communiqués et l'InfoCochenille.

Veillez à respecter les délais d'attente et le nombre d'applications par produit et par parcelle.

La [décision de portée générale](#) concernant la lutte contre *P. comstocki* se trouve sur notre site <https://www.vs.ch/web/sca> > [protection des plantes](#) > [ravageurs](#) > [cochenille farineuse](#).

Des cochenilles ayant été observées hors de la zone de lutte obligatoire (Sion, Conthey, Nendaz, Fully), nous recommandons vivement aux producteurs d'effectuer des contrôles dans leurs parcelles et lors des récoltes et de nous signaler celles nouvellement infestées.

Vous pouvez vous référer au communiqué précédent pour les mesures d'hygiène.



## FEU BACTERIEN

Des pommiers, poiriers et cognassiers continuent à être diagnostiqués positifs au feu bactérien dans la région de Sion à Granges. Les producteurs de ces régions doivent contrôler régulièrement leurs cultures, en particulier les nouvelles pousses. En cas de doute, ne pas se déplacer dans d'autres cultures sans désinfection des outils, des chaussures et changement d'habits, ni se déplacer en véhicules agricoles de parcelle en parcelle, arrêter les irrigations par aspersion et contacter immédiatement l'office d'arboriculture et cultures maraîchères.

Dans les jardins familiaux, soyez attentifs à l'apparition de symptômes, notamment sur les cognassiers, mais aussi les pommiers et les poiriers. En cas de doute, ne pas toucher, prendre une photo et l'envoyer à l'adresse suivante [sca-oca@admin.vs.ch](mailto:sca-oca@admin.vs.ch).

## VITICULTURE

### OÏDIUM ET MILDIU

Les conditions météo restent particulièrement propices au développement d'oïdium. Des symptômes d'oïdium s'observent fréquemment sur feuilles et grappes. Dans les parcelles avec du mycélium, des traitements intercalaires curatifs face par face (soufre mouillable ou soufre mouillable plus bicarbonate de potassium ou poudrage au soufre) peuvent être envisagés entre les intervalles de traitement qui seront maintenus à 10 jours.

L'observation de symptômes de mildiou est en augmentation. Des taches sur le feuillage ont été signalées dans la région de Saillon-Leytron-Chamoson. Les grappes pouvant être contaminées jusqu'au début véraison, il est important de bien les protéger jusqu'à ce stade, en veillant à ne pas espacer les traitements de manière trop importante.

En situation saine (oïdium et mildiou), les intervalles de traitement peuvent être allongés à 12-13 jours tout en considérant les prévisions météorologiques.

### DESSECHEMENT DE LA RAFLE

Le dessèchement de la rafle est un accident physiologique entraînant un flétrissement des baies qui restent acides et peu sucrées. Le risque est plus important dans les vignes présentant une forte vigueur. En plus des mesures préventives visant à bien maîtriser la vigueur de la vigne, la protection contre le dessèchement de la rafle peut être effectuée au début de la véraison (10 % des grains tournés) par l'application de sulfate de magnésie (9.8 %) à utiliser à raison de 20 kg à l'hectare dans 400 à 1'000 litres d'eau, ou d'autres produits contenant du magnésium aux doses indiquées par le fabricant. A utiliser seul, en ne traitant que la zone des grappes et à répéter 10 jours plus tard.

### DROSOPHILA SUZUKII

#### Mesures prophylactiques

- défeuillage raisonné de la zone des grappes et élimination des adventices à proximité des raisins;
- dégrappage avant véraison ou élimination de la parcelle des grappes contenant du sucre;
- protection efficace du raisin contre les oiseaux, les guêpes et les abeilles (agents potentiellement responsables de la piqûre acétique) : la pose de filets latéraux à mailles fines montre une excellente efficacité;
- élimination régulière des foyers de pourriture acide;
- maintien d'un enherbement court réduisant l'humidité dans la zone des grappes. Il est recommandé de faucher l'herbe dans les vignes en pleine véraison. Cette mesure est également applicable dans l'ensemble de la surface pour les vignes enherbées SPB qualité II;
- maintien du vignoble dans son ensemble le plus propre possible, en ramassant régulièrement les fruits abîmés ou surmaturés dans le vignoble et les alentours immédiats.

### FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

Les cépages rouges précoces ayant débuté la véraison (Garanoir, Divico, Regent, ...), il est temps de protéger vos cultures sensibles des dégâts d'oiseaux. Lors de la pose de filets de protection, il convient de prendre toutes les mesures pour limiter les risques de captures accidentelles d'oiseaux et de petits mammifères : préférer les filets de couleur claire et voyante, ne pas laisser traîner au sol les excédents de filet, contrôler régulièrement l'état des filets et si nécessaire les réparer et libérer les animaux capturés. Enfin, les filets doivent être évacués du vignoble sitôt la parcelle vendangée.

L'utilisation de filets latéraux présente une excellente efficacité tout en réduisant fortement le risque de piégeage des animaux.